

PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session extraordinaire de son conseil, le 15e jour d'août 2012 à 15 heures, au Centre Communautaire, 165, Avenue Centrale Nord, Stratford (Québec), G0Y 1P0 à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège # 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
Monsieur J. Denis Picard, conseiller	siège # 6

Monsieur André Gamache est absent : absence motivée

Madame Maryse Lessard est absente : absence motivée

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, Jacques Fontaine

Madame Manon Goulet, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil tel que requis à l'article 153 du code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Camion unité d'urgence
4. Correction résolution 2012-02-02 – Ranch des Appalaches
5. Abrasifs
6. Offre de service SNC-Lavalin
7. Période inter-actions
8. Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

L'ouverture de la séance extraordinaire est à 15 h 05.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2012-08-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3- Camion unité d'urgence

Considérant que le maire a opposé son droit de veto en refusant d'approuver et de signer la résolution 2012-07-10;

Considérant que la question a été soumise de nouveau aux membres du conseil lors de la séance du 6 août 2012, à laquelle la municipalité de Stratford, par sa résolution 2012-08-12, a résolu de reporter à une séance ultérieure la décision relative à l'achat d'un camion d'unité d'urgence afin de permettre une étude approfondie de la conformité des soumissions reçues;

Considérant que la municipalité de Stratford a reçu un avis juridique favorable concernant la conformité de la soumission de la Compagnie Héloc Ltée;

Considérant que celle-ci a fourni les plans ainsi que le document détaillant la répartition des charges lesquels sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres;

Considérant que les montants des soumissions sont les suivants:

Héloc Ltée	147 423.24 taxes incluses
Équipements d'incendie Levasseur Inc.	165 722.67 taxes incluses

Considérant que la compagnie Héloc Ltée a déposé la plus basse soumission conforme.

Il est proposé par Yvon Lacasse,
et résolu;

D'accepter la soumission de la Compagnie Héloc Ltée au montant de \$ 147 423.24 taxes incluses.

2012-08-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

D'abroger la résolution 2012-07-10 qui déterminait le fournisseur suivant : Équipements d'Incendie Levasseur Inc. pour un montant de \$165 722.67.

2012-08-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4- Correction résolution 2012-02-12 –Ranch des Appalaches

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu,

Que le conseil mandate la notaire Louise Aubert à préparer le contrat de servitude pour le chemin d'accès au site d'alimentation en eau potable du secteur 2.

Que le maire ou son substitut ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer ces documents notariés.

2012-08-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5- Abrasifs

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

D'accepter la soumission de Les Bétons L. Barolet inc. au montant de 6 070.68\$, taxes incluses.

2012-08-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6- Offre de service SNC-Lavalin

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

D'accepter l'offre de services de la Compagnie SNC-Lavalin (partie obligatoire seulement) datée du 5 juillet 2012 afin de régler les déficiences du plan d'intervention déposé en 2006 et ce, dans le but d'en obtenir la conformité : ce plan devant être approuvé par le Ministère des affaires municipales, des Régions et de l' Occupation du territoire.

D'autoriser la directrice générale à signer cette entente.

2012-08-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7- Période inter-actions

8- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Jacques Fontaine de lever l'assemblée à 15h43.

2012-08-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Jacques Fontaine
Maire

Manon Goulet
Directrice générale
secrétaire-trésorière